

RÈGLEMENT NUMÉRO 41-2024

TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU’en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)*, la municipalité de Sainte-Françoise peut établir une tarification pour l’utilisation de biens ou de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette tarification doit être établie par règlement;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification de biens et services municipaux dans un seul et unique règlement;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion avec présentation d’un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU’un projet du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l’article 445 du Code municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 41-2024 relatif à la tarification pour les services municipaux offert par la municipalité de Sainte-Françoise soit adopté tel que rédigé et qu’il soit consigné dans le livre des règlements de la municipalité de Sainte-Françoise.

Résolution 23-02-2024

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était reproduit ci-après au long.

2. Objet

Le présent règlement a pour objet d’établir un mode de tarification pour les biens et services offerts par la Municipalité.

3. Tarification

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement en regard de chaque bien ou service sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services. Le détail de la tarification est reproduit à l’annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

4. Abrogation et remplacement

Le présent règlement remplace le règlement 15-2020 ainsi que toutes les dispositions comportant une tarification dans d’autres règlements. Il prévaut sur toute disposition inconciliable d’un autre règlement municipal et d’une résolution du Conseil municipal de Sainte-Françoise en matière de tarification.

5. Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Mario Lyonnais
Maire

Carine Neault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Dates importantes à retenir	
Avis de motion	16 janvier 2024
Adoption du règlement	6 février 2024
Avis public d’adoption	

Grille de tarification des biens et services

Annexe A
Travaux publics

Voirie	Tarifs
Bacs de recyclage	Prêté gratuitement par la Municipalité
Bacs d’ordure	Coût réel
Bordure de béton : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux
Trottoirs : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux
Pavage : réfection, montée, ajout	Coûts réels des travaux
Lignage ou balai mécanique	Coûts réels des travaux
Lumière de rue : ajout ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Nettoyage, aménagement, installation ou relocalisation d’un ponceaux privé	Coûts réels des travaux
Corriger l’état de malpropreté de la chaussée, lorsque sur celle-ci ont été répandu boue, pierre, sable ou divers matériaux granulaires en provenance de l’immeuble du propriétaire, du locataire ou de l’occupant.	Coûts réels des travaux
Main d’œuvre de l’inspecteur municipal (incluant camionnette des travaux publics et outils)	44,00\$/heure
Conciliateur-arbitre en matière de fossé, découvert et clôture mitoyenne	Tarifs
Ouverture de dossier et 10 premières heures de travail (incluant avis de convocation aux gens en mésentente, visites, discussions, actions de conciliation, rédaction d’un rapport d’inspection, ordonnance et entente)	500,00\$
Pour le travail de la personne désignée (heures au-delà des 10 premières heures incluses dans le 500\$ de frais d’ouverture de dossier)	50,00\$/heure
Déboursés divers (agronome, avocat, arpenteur, ingénieur, transmission de documents, etc.)	Coûts réels
Frais de déplacement	0,45\$/km

Annexe B
Location de salle

Salle multifonctionnelle Capacité de 250 à 300 personnes	Tarifs
1 journée ou 1 soirée (8 heures)	150,00\$
½ journée (4 heures)	100,00\$
Organismes locaux (Rencontre – réunion)	Selon entente
Sport, cours ou activité éducative (moins de 10 personnes)	2,50\$/personne/heure
Sport, cours ou activité éducative (plus de 10 personnes)	25\$/heure
Soirée dansante - FADOQ	75,00\$
Salon funéraire – 1 jour	175,00\$
Salon funéraire – 2 jours	275,00\$
Montage de la salle	75,00\$/heure
Salle municipale Capacité de 50 à 70 personnes	Tarifs
Soirée dansante, soirée familiale, souper suivi d’une soirée	75,00\$
Organismes locaux (rencontre, réunion)	Selon entente
Location de la cuisine uniquement	10\$/heure
Montage de la salle	75,00\$/heure

Annexe C

Administration

Demande d'accès à l'information		Tarifs
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation		Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (A-2.1, R.3)
Copie d'un règlement municipal		
Copie d'un rapport financier		
Attestation d'un rapport d'événement ou d'accident		
Copie de tout autre document en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ou autre		
Photocopies et télécopies		Tarifs
Photocopie en noir et blanc pour les organismes		Gratuit
Photocopie en noir et blanc pour les particuliers		0,10\$ la page
Photocopie couleur pour les organismes		Gratuit
Photocopie couleur pour les particuliers		0,15\$ la page
Télécopies		Tarifs
Télécopie pour les organismes		1,00\$ l'envoi
Télécopie pour les particuliers		2,00\$ l'envoi
Journal Le Franlageois		Tarifs
Copie d'un numéro du journal		Gratuit selon la disponibilité
Publicité dans le journal	1 parution	10 parutions
• Pleine page	35,00\$	280,00\$
• Demi-page	25,00\$	200,00\$
• ¼ de page	15,00\$	120,00\$
• Carte d'affaires	10,00\$	80,00\$
Frais de mobilisation dans l'exercice de fonctions municipales (élus et employés)		Tarifs
Frais de déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de la Municipalité (Tarif majoré de 0,10\$/km si covoiturage avec un autre élu ou employé de la Municipalité)		Selon le prix déterminé mensuellement par la MRC de Bécancour
Frais de repas incluant les taxes et le pourboire		Sur présentation de pièces justificatives
Autres frais		Tarifs
Intérêts pour compte en souffrance		18%
Frais administratifs		15%
Frais pour chèque sans fonds		25,00\$
Envoi postal recommandé		Coûts réels
Bibliothèque		Tarifs
Abonnement		Gratuit
Remplacement de la carte de membre magnétique		2,00\$
Remplacement d'un livre perdu ou endommagé		Selon le prix listé
Remplacement d'un livre sans prix listé		20,00\$
Remplacement d'une liseuse		Selon le prix listé
Frais de retard – Livre, revue, CD		Aucun
Frais de retard – Liseuse		Aucun
Enregistrement des chats et des chiens		Tarifs
Animal non stérilisé		55,00\$
Animal stérilisé avec preuve		35,00\$
Chien-guide		Sans frais
Frais de retard		12,00\$
Remplacement d'une médaille		10,00\$